



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides-soignants

Question écrite n° 72282

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les inquiétudes des aides-soignants. En effet, une part considérable de l'activité des professionnels de ce secteur n'est pas prise en compte par la législation. Or une telle situation ne permet pas à cette activité de développer l'ensemble de son potentiel et elle représente un risque pour la qualité des soins dispensés aux patients. C'est pourquoi les aides-soignants souhaitent la mise en place d'une formation théorique et professionnelle adaptée à leurs compétences et la reconnaissance des actes qu'ils effectuent. Il la remercie donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre en faveur de ce personnel de santé.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72282

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1901

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)